

Image not found or type unknown



Degradation des parties commune par un locataire

Par **Fredcolombo**, le **10/03/2014** à **17:06**

Bonjours dans notre résidence nous avons le compagnon d une locataire qui a dégrader les partie commune ainsi qu expose a plusieurs reprise les vitres de la porte d entrée. Bien entendu nous avons porte plainte mais le propriétaire de l appartement de la personne concerne ne veut pas prendre ses responsabilités et répond au syndic que rien ne prouve que ce soit ces locataire quel est notre recoure et qu'elle sont les responsabilités du propriétaire merci d avance